

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général

| | |
|---------------|--|
| Date et heure | Lundi 24 juin 2013, 20h |
| Lieu | Salle paroissiale, Vétroz |
| Présents | 25 conseillers généraux. 4 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Secrétaire communal : M. L. Seppey Public : 7 personnes, presse 1 |
| Excusés | M. M. Huser (vice-président) Mme P. Melfi, MM. N. De Luca, P. Kittel, D. Kuster, F. Millius |

1. Approbation de l'ordre du jour

Le président M. N. Huser accueille l'assemblée. M. P. Mange, remplaçant M. D. Kuster secrétaire, lit l'ordre du jour, qui est accepté par tous les groupes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 25 mars 2013

Suite aux remarques émises par le groupe DC concernant le procès-verbal de la séance constitutive du 28 janvier 2013, M. N. Huser présente les réponses apportées par le Bureau :

- demande d'une rédaction plus complète des PV, voire de PV minutes : après consultation des groupes, l'instauration de PV minutes n'est pas nécessaire. Les PV seront maintenus sous leur forme actuelle, avec tous les intervenants indiqués, en synthétisant les propos tenus sauf ceux dont l'auteur demandera la retranscription intégrale. Ces mesures entrent immédiatement en vigueur ;
- éventuelle proposition d'un Bureau à 8 membres par le président du Conseil général : Après écoute de l'enregistrement, il s'avère que le président s'est contenté de relever que la conséquence de la désignation par le groupe DC de 2 membres revenait à avoir un Bureau à 8 membres et que cela n'était pas conforme au règlement ;
- procédure de vote du vice-président : le passage en question étant manquant suite à un arrêt inexplicé de l'enregistrement, il n'est pas possible d'accéder à la demande du groupe DC. Des mesures seront prises pour éviter pareille défaillance à l'avenir.

Cet exposé ne suscite aucune demande de parole.

M. N. Huser passe la parole aux groupes concernant le PV de la séance plénière extraordinaire du 25 mars 2013.

Les groupes LR (M. R. Nalesso) et AV (Mme E. Roh) acceptent le PV et sont d'avis qu'une retranscription synthétique est suffisante.

M. X. Gaillard pour le groupe DC accepte ce PV et se plie aux discussions intervenues dans le cadre du bureau.

M. N. Huser demande formellement à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal et demande son approbation.

Le PV du 25 mars 2013 est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2012

M. N. Huser rappelle que tous les documents nécessaires ont été envoyés aux membres du Conseil Général avec la convocation.

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier rappelle les principales informations.

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un déficit moindre que celui prévu au budget grâce à un écart favorable enregistré sur les recettes de fonctionnement et sur les charges hors amortissement comptable. Les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions budgétaires. Les écritures concernant les financements spéciaux déchets et eaux usées ont été regroupées conformément à la demande de la commission de gestion de la période précédente. La marge d'autofinancement de 3.1 million est supérieure au budget, mais insuffisante pour couvrir entièrement les investissements de l'année 2012.

Le volume des investissements net est supérieur au budget, suite à une subvention moindre pour les abris PCi aux Plantys et à un dépassement des dépenses de réfection des routes communales. L'endettement net par habitant a augmenté de 399.- à 1'144.- mais reste faible. Le patrimoine financier diminue de 2.2 million à 11.3 million. Le patrimoine administratif a augmenté d'environ 3 million pour se situer à 20 million. Les actifs passent à 31.6 million.

Les engagements au passif ont eux aussi augmentés d'environ 1.6 million pour s'élever à 17 million à fin 2012. La fortune comptable de la Municipalité reste stable et s'élève à 12.5 million à fin 2012.

M. Germanier relève une bonne maîtrise globale du fonctionnement et propose d'entériner les comptes présentés et les crédits complémentaires, qui ont été acceptés à l'unanimité par la Commission de Gestion.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

- Le groupe AV entre en matière et relève que la marge d'autofinancement diminue, ce qui nécessitera à l'avenir plus de rigueur financière.
- Le groupe DC entre en matière et remercie l'exécutif et la nouvelle Commission de Gestion pour le travail sérieux effectué.
- Le groupe LR entre en matière, remercie la Commission de Gestion et son rapporteur pour le rapport très compréhensible et relève la bonne gestion des comptes communaux.

Suite au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Gestion

M. Patrick Sauthier lit les propos introductifs du rapport.

M. N. Huser passe la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques portant uniquement sur le rapport de la commission.

M. Y. Gauteron du groupe LR s'interroge sur le faible nombre d'habitants au 31 décembre (4'973) mentionné au 2^{ème} tableau de la page 4. M. S. Germanier explique que le chiffre retenu est celui de la fin de l'année précédant les comptes, soit au 31.12.2011.

En ce qui concerne les crédits complémentaires (chapitres 4.4 et 5.3), M. R. Nalesso du groupe LR demande pourquoi le Conseil Général n'a pas été appelé à se prononcer courant 2012 sur les crédits figurant à l'annexe 3. M. P. Coudray, président de la Commission de Gestion, répond que ces dépassements de crédits budgétaires auraient effectivement dû être approuvés avant fin décembre. Comme ce n'a pas été le cas, ils doivent être acceptés au plus tard avec les comptes.

Discussion et vote

M. N. Huser passe en revue les comptes dicastère par dicastère et demande aux conseillers généraux d'intervenir au fur et à mesure.

Comptes de fonctionnement

029.311.00 Mobilier et machines de bureau : M. R. Nalesso trouve le montant de 5'900.- élevé pour la seconde impression du budget qu'il évalue à 400.- M. S. Germanier répond que ce montant couvre d'autre frais qu'uniquement la réimpression.

210.318.20 Activités sportives et culturelles : M. G. Jirillo souhaite savoir si les dépenses environ d'un tiers inférieures au budget ont entraîné une réduction des activités sportives proposées. Mme V. Papilloud explique que les enseignants ont décidé en août de ne pas engager un enseignant spécialisé en sport et que cette activité n'a pas été remplacée par autre chose.

549.366.08 Bons sport et culture : M. G. Jirillo propose que les bons non utilisés pour une activité sportive puissent être échangés par exemple à l'économat pour l'achat de matériel scolaire. M. S. Germanier précise que ces chèques sont exclusivement réservés à l'encouragement d'activités sportives.

Mme H. Minguely est également surprise que plusieurs centaines d'enfants n'aient pas utilisé ce chèque et trouve la contrainte de ne l'utiliser que pour le sport excessive. M. S. Germanier explique que le règlement concernant l'utilisation de ces chèques vient d'être mis en place (2^{ème} année) et reconnaît qu'il faudrait adapter quelque peu le fonctionnement, notamment sachant que certains enfants ne font pas de sport, ou ne peuvent pas pratiquer leur sport sur le territoire de la commune vu qu'aucune société sportive ne le propose.

621.427.02 Participation Relais VS – Parking de Raffort : M. R. Nalesso reconnaît que ce parking n'est pas exclusivement utilisé par les clients du Relais du Valais, mais il met en garde le conseil communal de par trop favoriser cet établissement avec l'annulation de sa participation à la location du parking. M. S. Germanier répond que c'est justement par mesure d'équité avec les autres établissements, qui jouissent gracieusement de places de parc communales à proximité, que cette location a été annulée.

721.480.00 Prélèvement sur les financements spéciaux : M. R. Nalesso constate que ce compte est cette année à nouveau déficitaire, alors qu'il devrait être autofinancé. M. S. Germanier explique que l'antenne Valais Romand a mis en place un groupe d'étude pour l'établissement d'une solution commune de taxe, afin d'éviter le tourisme des déchets. Des résultats sont attendus d'ici cet automne.

Comptes des investissements : Aucune intervention

Discussion sur l'ensemble des comptes 2012 : Aucune intervention

M. N. Huser passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture des conclusions.

M. P. Sauthier lit les remarques et requêtes conclusives, qui ont pour but d'améliorer la gestion de la collectivité, et recommande au nom unanime de la Commission de gestion d'accepter les comptes tels que présentés.

M. Ballestraz de Fidag SA présente le rapport de l'organe de révision qui a vérifié la comptabilité. Il relève que l'endettement net reste faible malgré une légère augmentation, et que la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.

M. N. Huser clôt la discussion et passe au vote.

| |
|---|
| <p><i>Les comptes 2012 et les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité (24 voix)</i></p> |
|---|

M. N. Huser remercie les membres de la Commission de gestion pour leur travail et espère que les nouveaux membres ont eu du plaisir et se sont sentis à l'aise dans l'accomplissement de leur mandat. Il remercie également le président de la Municipalité et le secrétaire communal pour le temps consacré à la Commission de gestion et surtout pour la précision et la rigueur avec lesquelles les comptes sont tenus et les informations communiquées.

4. Motion relative à l'élaboration d'un Règlement communal d'organisation

M. N. Huser rappelle qu'il a enregistré en date du 1^{er} mars 2013 cette motion déposée par M. X. Gaillard et cosignée par l'ensemble des membres du groupe DC, et qu'il en a donné lecture lors de la séance plénière du 25 mars 2013. Cette motion a été jugée recevable.

Présentation par le dépositaire

M. X. Gaillard, resitue les motifs ayant conduit la présentation de cette motion, notamment :

- nécessité de clarifier auprès des citoyens l'organisation et les compétences des organes élus et nommés ;
- vu la croissance démographique de la commune, nécessité d'une transparence accrue de fonctionnement, par exemple en définissant la taille du Conseil Général, en ouvrant la possibilité de voter le budget rubrique par rubrique pour éviter tout blocage budgétaire, et en redéfinissant les droits des citoyens ;
- rapprocher les élus, l'administration et la population.

Discussion et vote

M. N. Huser rappelle que conformément au règlement, il n'y a pas de vote d'entrée en matière pour une motion et ouvre la discussion.

M. R. Nalesso estime qu'un tel règlement est nécessaire et rappelle que le groupe LR s'est toujours battu pour qu'un tel règlement soit mis en place. Il est heureux de constater que le groupe DC se soit rallié à cet avis et l'en remercie.

Mme E. Roh rappelle qu'il y a quatre ans, la demande du groupe AV pour un tel règlement avait été rejetée par crainte qu'il soit « une source de confrontations et de tensions ». Elle est heureusement surprise qu'une telle demande ressurgisse de la part du groupe DC et demande un éclaircissement sur le terme « renforcer les droits des citoyens ». M. X. Gaillard répond que c'est à l'exécutif de faire des propositions, le groupe DC n'ayant volontairement émis aucune proposition précise à ce sujet.

M. N. Huser clôt la discussion et passe au vote.

La motion relative à l'élaboration d'un Règlement communal d'organisation est acceptée à l'unanimité (24 voix)

M. N. Huser remarque que par ce vote, le Conseil général s'exprime clairement en faveur d'une clarification des tâches de chacun et d'un renforcement des prérogatives du pouvoir législatif.

Le Conseil communal reçoit le mandat de présenter au Conseil général un projet de règlement conforme à la motion dans un délai de 12 mois. Une commission extraordinaire du législatif sera mandatée en temps utile pour le suivi et l'étude dudit règlement.

5. Postulat relatif à la sécurité routière et circulation piétonne (Rue du Levant / Av. de Derborence)

M. N. Huser rappelle qu'il a enregistré ce postulat déposé par M. X. Gaillard et cosigné par l'ensemble des membres du groupe DC, et qu'il en a donné lecture en séance plénière de la même date. Ce postulat a été jugé recevable.

Présentation par le dépositaire

Après une courte interruption de séance pour régler des problèmes techniques de projection, M. X. Gaillard présente par quelques photos les enjeux de ce postulat, notamment :

- l'absence de cheminement sécurisé pour les piétons sur ces routes partiellement limite entre les communes de Conthey et de Vétroz ;
- le point sensible représenté par le passage en tunnel sous la bretelle d'accès à l'A9 où seuls les talus permettent aux piétons de se mettre en sécurité par rapport aux véhicules ;
- la circulation de nombreux poids lourds, liée aux activités de la zone commerciale proche ;
- l'urgence de faire des propositions d'amélioration, tout en laissant l'exécutif libre du choix des solutions.

Entrée en matière

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

- Le groupe LR entre en matière et rappelle qu'il s'est toujours positionné en faveur de la sécurité routière et piétonne. Il trouverait primordial d'élargir ce postulat à l'étude de la sécurité piétonne et routière sur l'ensemble du territoire de la commune, en incluant un bilan sur l'effet de l'introduction de la zone 30 à l'heure généralisée depuis 2 ans.
- Les groupes AV et DC entrent en matière.

Suite au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Discussion et vote

M. N. Huser ouvre la discussion sur le postulat.

Mme H. Minguely relève que le groupe AV partage les préoccupations du groupe DC et souligne que les 34 nouvelles villas prévues à Pré Fleuri vont encore densifier le trafic dans le secteur. Elle trouve aussi que d'autres tronçons mériteraient d'être étudiés (p. ex. Rue de la Fontaine → Bresse) et demande une réflexion plus globale sur cette thématique.

M. P. Sauthier du groupe DC rappelle les différents prérequis pour déclencher un aménagement piéton et espère que cet aménagement pourra être continu, même le long de la zone agricole bordant le secteur. Il rappelle que les tronçons prioritaires sont le passage sous la bretelle et la zone située au sud de cette dernière.

M. N. Huser clôt la discussion et passe au vote en relevant que l'exécutif est libre d'élargir cette étude.

Le postulat relatif à la sécurité routière et circulation piétonne est accepté à l'unanimité (24 voix)

M. N. Huser relève que par ce vote, le Conseil général s'exprime clairement en faveur d'un renforcement de la sécurité sur les routes du Levant et de Derborence. Le Conseil communal reçoit donc le mandat d'étudier cet objet et de déposer un rapport avec des conclusions au Conseil général dans un délai de 12 mois.

6. Informations de l'Exécutif

Jeunesse

Mme V. Papilloud amène un feed-back suite à la séance avec jeunes du 12 avril dernier, sous la présidence de M. Paul Burgener, chef du service de la jeunesse. Sur les 440 invités de 12-18 ans, elle déplore l'absence des plus âgés, seuls une quarantaine d'ados entre 13-14 ans ayant répondu présent. Ces jeunes ont demandé entre autre l'amélioration des infrastructures sportives et l'ouverture d'un local avec animation. La commune d'Ardon ayant initié un projet similaire d'animation socioculturelle depuis février 2012, une réflexion est en cours pour rechercher des synergies entre les deux communes.

Energie

M. O. Cottagnoud annonce que le Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables a enfin reçu la validation cantonale et sera prochainement disponible sur le site de la commune.

Il expose que les projets énergétiques foisonnent et mentionne des panneaux PV pour la toiture de la salle de Gym des Plantys et les anciens vestiaires, une recherche de synergie entre le chauffage à distance à bois du projet d'UAPE et du foyer de jour et l'usine de biogaz Gazel à laquelle la commune va participer par une petite part du capital action.

Affaires sociales

M. O. Cottagnoud présente le projet social d'intégration « cohabiter » qui a pour but d'accueillir les nouveaux habitants et annonce être à la recherche de personnes intéressées.

Travaux publics

M. A. Fontannaz relève que la commission des travaux est sous le choc après le décès tragique de M. P. Roh. Il se réjouit de l'arrivée du nouveau chef des services techniques M. Nicolas Berner depuis un mois et demi.

Il cite divers travaux en cours, notamment :

- Rénovation route cantonale T9 : pose d'enrobé dès septembre ;
- Réservoir de Péteille : fin des travaux prévue pour octobre 2013.

Commission agricole

M. A. Fontannaz relève :

- Vignoble en terrasse : attente du préavis de l'OFAG ; le préavis cantonal mentionne notamment une réserve pour les zones tampons le long des cours d'eaux (SPE) ; la constitution d'un syndicat est prévue pour début 2014 ;
- Centre de formation du Botza : la commune a mis à disposition un terrain pour la création d'un potager.

Commission pour la formation professionnelle

M. A. Fontannaz informe que cette commission est en cours de mise sur pied et que les premières visites auprès des apprentis de 1^{ère} et 2^{ème} année sont prévues fin 2013 début 2014.

Informations diverses

M. S. Germanier, président de la municipalité, excuse M. M. Huser et amène les informations suivantes :

- Les règlements de l'Autorité intercommunale de protection de l'enfant et de l'adulte et du consortage de Motelon ont été entérinés par la commune de Conthey le 18 juin dernier ;
- Le règlement du feu pourra être remis au conseil général dès son retour de la commission intercommunale du feu ;
- Foyer Haut de Cry : le plan de financement pourra être soumis au bureau courant août ; en parallèle l'avant-projet a été soumis au canton pour détermination sur les subventions ;
- UAPE : trois oppositions sont en cours d'être levées ; le début des travaux est prévu à fin septembre ;
- Agglo Sion : avant la séance du 17 juin, le ressenti est plutôt positif ; la décision de la confédération sur les mesures acceptées sera transmise début juillet aux communes ;
- Lizerne et Morge : un accord final devrait être trouvé d'ici la fin de l'été pour la perte de turbinage ;
- Péteille : une procédure est en cours contre les ingénieurs concernant l'effondrement de la paroi ;
- A9 correction Lizerne → Lienne : étude en cours de projets de giratoires aux sorties d'autoroute, conjointement avec Conthey ;
- Révision des comptes : le mandat 2013-2018 va être mis au concours cet été ;

Office postal de Vétroz

La réponse écrite à la question du groupe AV du 17.12.2012 est lue en séance par M. S. Germanier. En résumé :

- la Poste a fait une proposition d'adaptation du concept de desserte et de recherche d'un nouvel emplacement ;
- aucune décision n'a encore été prise ; la municipalité attend une réponse de la Poste pour prendre position ;
- avec une population atteignant bientôt 5'500 habitants, l'exécutif attend un service à la hauteur, mais la Poste décidera en dernier ressort.

M. N. Huser passe la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques portant sur les objets abordés par l'Exécutif.

Concernant la Poste, Mme E. Roh du groupe AV attendait une réelle prise de position du conseil communal. M. Germanier rappelle les avantages de paiement par carte bancaire facilité, mais avec une restriction à 500.- par jour pour le prélèvement d'argent comptant.

M. P. Coudray du groupe AV pose deux questions auxquelles M. S. Germanier répond comme suit :

- un règlement sur le droit de mutation est effectivement prévu ;
- concernant le déficit de 120'000.- sur la taxe des déchets, M. S. Germanier va se renseigner auprès du canton pour voir comment rattraper ce retard de financement.

En réponse à M. R. Nalesso du groupe LR qui demande un justificatif du retard de mise en soumission pour l'UAPE d'avril à août, M. S. Germanier explique qu'il est dû au délai d'opposition et de traitement des oppositions. Il précise qu'un début des travaux à fin septembre ne lui apparaît pas utopique.

Mme P. Sarrasin-Bruchez du groupe AV demande plus d'information concernant la possibilité de regroupement des degrés scolaires par établissement. Mme V. Papilloud répond ne pas encore disposer de proposition définitive au sujet des regroupements prévus aux Plantys pour la rentrée 2014. Elle renvoie à l'information qui va paraître à ce propos dans le prochain Vétrospective de juillet.

7. Divers

M. N. Huser communique les informations suivantes de la part du Bureau :

- Une commission extraordinaire composée de 5 membres a été formée et mandatée pour l'étude du règlement intercommunal du corps des sapeurs-pompiers de la Lizerne. Le projet de règlement devrait être disponible prochainement.
- Le Bureau a élaboré les directives relatives aux séances plénières, aux commissions extraordinaires et à la commission de gestion.
- La sortie du Conseil général aura lieu le jeudi 19 septembre prochain. Au programme, le matin visite du centre pour requérants d'asile « Le Botza » à Vétroz, puis déplacement à Sion pour une visite de la vieille ville et dégustation de produits locaux. Plus d'information suivra.
- Prochaine séance plénière du Conseil général : provisoirement fixée au lundi 21 octobre. A l'ordre du jour : crédit d'engagement relatif à l'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry et règlement intercommunal du corps de sapeurs-pompiers de la Lizerne.

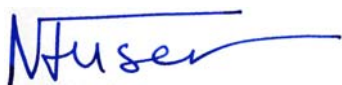
M. N. Huser remercie tous les participants et clôt la séance à 21h40.

Vétroz, le 10 juillet 2013

Pour le Bureau du Conseil général

Le président

M. Nicolas Huser



Le secrétaire suppléant

M. Pierre Mange

